

LE JOUR, 1947
30 Juillet 1947

SUR LA CHAMBRE DES DEPUTES : L'EXEMPLE SUISSE

C'est parce que la Chambre des députés est au Liban une institution fondamentale qu'il ne faut pas la ridiculiser. Si elle-même se défend mal contre le ridicule, si elle s'y prête, il faut le déplorer. (On se fait respecter dans la mesure où on le mérite et l'ironie du peuple s'exerce volontiers sur ce qui lui paraît grotesque).

Nous expliquons depuis longtemps que la Chambre des députés, chez nous, avant d'être l'expression d'une démocratie, est le lieu de rencontre de communautés confessionnelles associées. Elle est la manifestation officielle du « vouloir vivre en commun », de la volonté de gestion commune de l'Etat. Si nous en sortons nous tombons instantanément dans les assemblées religieuses, dans un sanhédrin.

La Chambre des députés, au Liban, représente au fond, un aspect original du fédéralisme. Comme en Suisse il y a des cantons, il y a ici des communautés confessionnelles. Les premiers ont pour base un territoire, les seconds seulement une législation, l'adhésion à un statut personnel. Ce sont, dans les deux cas, les aspects de la vie sociale et politique qui ne veulent pas se confondre.

En Suisse, si les cantons acceptaient de disparaître, tout l'appareil politique serait simplifié. Mais ils ne le veulent pas et ils ont des raisons décisives pour ne pas le vouloir. Le cas est provisoirement le même pour nos communautés (car la vérité n'est pas nécessairement dans la centralisation et dans l'unité).

Cela nous amène à répéter que notre Chambre des députés est et ne peut être que l'image de ce pays, (la collection d'images qu'il représente). Tout ce que nous pouvons espérer pour l'instant, c'est que les meilleurs, les plus informés par les députés, s'appliquent à discipliner les autres et que, par leur tenue, ils leur donnent l'exemple.

Mais ce que nous avons vu ces jours-ci est peu réconfortant. Que dans une Chambre où les avocats, les docteurs en médecine sont si nombreux, l'affaire des validations ait pu évoluer comme elle a évolué, cela ne fait pas honneur aux carrières libérales. Et que la Présidence de la Chambre et le Gouvernement aient aidé à préparer cette séance de prestidigitation, cela ne grandit pas les Pouvoirs publics.

L'Exécutif dans ce pays, a, en fait comme en droit, des pouvoirs immenses. Il peut réhabiliter une Chambre comme il peut l'avilir. On ne peut pas dire que dans cette circonstance il a connu et qu'il a rempli son devoir.

Les députés qui ne se sont pas associés au jeu doivent être complimentés. Ils ont compris que même en politique, c'est toujours une faute de tourner la morale en dérision.